



**MISE A DISPOSITION D'UN AMENDEMENT AU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT
UNIVERSEL DU 2 MARS 2021 DÉPOSÉ AUPRÈS DE L'AMF LE 19 NOVEMBRE 2021**

BNP Paribas informe le public qu'un amendement au document d'enregistrement universel du 2 mars 2021 a été déposé auprès de l'Autorité des Marchés Financiers (AMF) le 19 novembre 2021.

La version française de cet amendement est répertoriée sous le n° D. 21-0086-A06 et la version anglaise de cet amendement est répertoriée sous le n° D.21-0114-A06, intégrant notamment les approbations des 5^{ème} et 6^{ème} amendements sous le n° R.21-065 pour la version française et sous le n° R. 21-066 pour la version anglaise.

Ces documents en version française et anglaise peuvent être consultés sur le site internet de BNP Paribas et sur le site internet de l'AMF.

Site BNP Paribas :

(<https://invest.bnpparibas/recherche/rapports/documents/rapports-financiers-et-sociaux>)